

# Formation pour obtention du permis AM



Agrément préfectoral N° E2305900170 - LILLE  
25, rue Germain DELETTREZ 59310 ORCHIES

La conduite d'un cyclomoteur est possible dès 14 ans.

Depuis 1996, il faut être titulaire du Brevet de Sécurité Routière pour conduire un cyclomoteur. Les titulaires d'un permis de conduire sont dispensés du BSR.

## La formation au Permis AM comprend :

**1 partie théorique** qui est réalisée en salle pour un formateur moto sous forme magistrale comprenant plusieurs thèmes pratique et de sécurité.

**Une 2<sup>ème</sup> partie pratique sur « plateau »** pour apprendre à maîtriser au mieux les bases techniques de la conduite d'un 2 roues et comprendre les risques liés à la route.

**Une 3<sup>ème</sup> partie pratique en circulation**, guidée par le formateur moto tout au long du trajet pour comprendre et appréhender la circulation de manière sécuritaire, suivie par un debrief en présence du responsable légal.

Nous vous proposons cette formation à **260€**

**Schipman Formation** est agréée par la Préfecture du Nord pour organiser le BSR.



**Schipman Formation** fournit les véhicules et assure les élèves en individuelle conducteur.

**Schipman Formation dispose de pistes privées** pour la partie « plateau », avec un bâtiment de formation équipé de toutes les commodités. Vous travaillerez dans un environnement adapté et sécurisé.

## Pieces à fournir :

- 1 E-photo d'identité conforme ANTS non découpée.  
(les photos scannées ou reproduites par photocopie ne sont pas acceptées)
  - Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du candidat ou du passeport français en cours de validité, ou périmé depuis moins de deux ans.
  - Copie de l'ASSR niveau 1 ou 2 (classe de 5ème ou 3ème) ou copie ASR.
  - Si plus de 17 ans : La photocopie de la journée défense et citoyenneté (pour les hommes nés après le 31/12/78 et les jeunes filles nées après le 31/12/82)
- 
- Justificatif de domicile datant de moins de six mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone)
  - Attestation d'hébergement signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois. (Modèle fourni par l'auto-école).
  - Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport français du parent qui signera l'autorisation parentale

 CES 3 DOCUMENTS AU MEME NOM ET PRENOM.

- Pour justification du nom marital : La photocopie du livret de famille
- Acompte de 50 euros validant votre inscription.**

Interrogez-nous si votre cas présente une spécificité.  
Ces informations sont susceptibles de modifications en cas de changement de réglementation.

Ce tarif est valable pour une prestation effectuée entre le 01/07/2023 et le 31/12/2023